

Le Comité de quartier de Volvic Bourg-haut dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Coline Lespinasse ; assistée de Jacques Rouillard.

Etaient présents : Denise AMBLARD ; Jacques ROUILLARD ; Coline LESPINASSE ; Cécilia MARTINAT ; Séverine DURIE ;
Aurélié FERNANDES et Lucie PINTO ; (représentant la municipalité)
Nicole LAURENT (visiteur)

Etaient représentés :

Etaient excusés : Sonia TOUSSAINT ; Louis-Paul COLDREY ; Véronique PEREIRA ; Christian GAMOND ; Soline STERBECQ ; Halim YALCIN

Etaient absents : Chantal VIDAL ; Anthony MAROT

Mme Coline LESPINASSE, en qualité membre de l'équipe d'animation, après avoir procédé à l'appel des membres, constate le quorum atteint, ouvre la séance du Comité de quartier et désigne Jacques ROUILLARD aux fonctions de secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

En octobre, les 3 membres de l'équipe (Coline Lespinasse, Soline Sterbecq et Jacques Rouillard) s'étaient engagés pour 3 mois. Le temps du renouvellement de l'équipe est donc arrivé.

Coline Lespinasse et Soline Sterbecq souhaite se retirer dès maintenant d'autant que leurs emplois du temps futurs ne vont plus leur laisser beaucoup de disponibilité.

Jacques Rouillard pense qu'il ne faut pas renouveler toute l'équipe d'animation en une fois, mais plutôt la renouveler par tiers pour assurer la continuité et une animation plus fluide. Il veut bien continuer quelques temps pour accompagner le renouvellement de l'équipe mais il va être absent à partir du 3 avril pour au moins 6 semaines.

Un appel à candidature est fait.

Nous constatons à cette occasion que si peu des membres de ce comité sont comptés absents aux réunions, il y a plus d'excusés que de présents. Ne faut-il pas se poser la question de la composition de ce comité pour y nommer des personnes qui auront assez de disponibilité et participer de manière active à la vie du comité.

Suite aux échanges, Cécilia MARTINAT se propose d'intégrer l'équipe d'animation en remplacement de Soline STERBECQ.

Coline LESPINASSE accepte de continuer 3 mois supplémentaire pour assurer la transition et étant donné l'absence pour quelques semaines de Jacques ROUILLARD.

Les membres présents acceptent à l'unanimité cette nouvelle composition d'équipe.

NB : nous remarquons également le manque de participation, de certains membres du comité de quartier. Nous demandons à la mairie de voir avec ces personnes s'ils sont toujours motivés pour participer ou s'ils souhaitent laisser leur place à d'autres personnes. Il s'agit d'Anthony Marot, Chantal Vidal et Véronique Pereira.

1. Bilan des déambulations des samedis 22 et 29 janvier 2022

Visite du quartier.

Les membres du comité le quartier pour observer :

- ce qui est satisfaisant et mérite d'être maintenu,
- ce qui n'est pas satisfaisant et mérite d'être amélioré.

2 visites ont été nécessaire pour faire le tour du quartier :

- une le samedi 22 janvier
- une le samedi 29 février

Suite aux 2 rendez-vous de visite du quartier, 2 compte-rendus ont été rédigés. Il serait opportun de réaliser un compte-rendu commun avec les actions qui en découlent à remettre à la mairie.

3 actions sont proposées :

1. **Faire un inventaire des numéros et plaques de rue manquantes ou à repositionner** : Jacques ROUILLARD a ainsi compilé les relevés en un seul tableau en annexe de ce document

Au cours des échanges, une habitante de la rue de la Barrière nous signale que côté paire il n'y a que 3 numéros (2 ; 4 ; 6) pour 4 portes d'entrée, 4 logements et 4 boîtes aux lettres. Quand un regarde le cadastre sur geoportail.gouv.fr on observe qu'il y a 2 parcelles : 255 numérotée 2 ; 252 numérotée 4 et 249 numérotée 6. Il semble que la numérotation ne prenne pas encore le fait que sur la parcelle 252 le bâtiment comporte 2 logements. Nous proposons de numéroter 4 et 4 bis | les adresses entre 2 et 6

2. **Bacs de végétalisation : dans le cadre de « Végétalisons Volvic », nous proposons à la mairie de prévoir des bacs à fleurs à fixer au sol plutôt que de creuser la chaussée.**

L'utilisation de bac permettrait de mieux maîtriser la nature du sol proposé à la plante et aussi d'assurer une signalisation et une protection vis-à-vis de certains éléments d'architecture en saillie des façades (perrons, marches, entrée de caves).

3. **Création d'un parcours santé et touristique mettant en valeur le patrimoine de Volvic** : lors des déambulations, nous avons remarqué que des morceaux de parcours existaient mais qu'ils manquaient de connexion et cohérence. Nous voudrions réfléchir à un parcours plus global passant par des lieux historiques, des éléments patrimoniaux et des espaces naturels pour offrir aux habitants de Volvic et aux touristes une escapade piétonne enrichissante. Cette proposition pourra être soumise au sondage des habitants prochainement.

En plus de ces 3 actions, 2 réflexions sont transmises à la mairie :

2. **Nettoyage et réfection des trottoirs et chaussées** : lors des visites, nous avons relevé de nombreuses rues abandonnées qui présentent soit des chaussées abîmées, des trottoirs descellés ou à nettoyer, des tapis de feuilles et de mousse glissant pour les automobilistes et les piétons. Les rues les plus concernées par ce phénomène : Route du Cratère, rue de l'Eclatier, Rue du Piorat, Rue Saint Julien, Place de la Barrière. Il nous paraît urgent de réparer et nettoyer ces rues avant qu'elles ne deviennent dangereuses à la circulation.

3. **Toile d'araignée de fils électriques** : est-il prévu d'éclaircir les lignes électriques ? Certaines rues ont de véritables toiles d'araignées et il est probable que certains fils ne servent plus à rien. Ces derniers gâchent la vue et l'image de la ville. Exemple : rue Basse

2. Moment convivialité et sondage :

Comment prendre l'avis des habitants du quartier.

Lors de la rencontre du 10 janvier 2 manières de faire étaient évoquées :

- à partir d'un questionnaire déposé dans toutes les boites aux lettres.
C'est facile à faire, mais peu convivial.
- faire du porte-à-porte en binôme.
Cela risque de demander beaucoup de temps, mais permet des échanges imprévus avec les habitants du quartiers.

Nous choisissons une solution plus conviviale et moins consommatrice de temps.

- Organiser un temps d'échange suivi d'un apéro (un repas serait trop lourd à organiser).

- **Où** : plusieurs lieux sont évoqués :

- Le pigeonnier. C'est ce lieu qui nous a semblé le mieux approprié.
- La place de la Grande Fontaine
- La place entre l'église et l'école d'architecture.

- **Quand** : Un sondage va être fait pour les 4 dates suivantes :

- 14 mai fin d'après midi, avant le dîner.
- 15 mai fin de matinée, avant le déjeuner
- 14 mai fin d'après midi, avant le dîner.
- 15 mai fin de matinée, avant le déjeuner

- Diffuser à l'avance dans les boites à lettre une invitation.

Lorsque la date sera choisie (envoi d'un doodle aux membres du comité de quartier), nous demanderons à la mairie une autorisation pour organiser cet évènement sur la place sous le Pigeonnier et le déblocage d'un budget pour les boissons et l'alimentaire, l'impression d'affiches et d'invitations.

A cette occasion, nous proposerons aux habitants de répondre à un questionnaire sur les sujets en cours et récolter leurs idées.

3. Comité de quartier commun :

Compte-tenu de sujets communs à plusieurs comités de quartier (sécurité, circulation, propreté...), Coline LESPINASSE demande s'il serait possible de créer un comité de quartier commun avec des représentants de chaque comité de quartier du Centre Bourg pour discuter des sujets généraux et des actions correspondantes à mener dans chaque groupe.

Aurélie Fernandes et Lucie Pinto pensent que c'est réalisable mais les actions devront ensuite être menées dans chaque comité de quartier.

La question sera posée à M. YALCIN sur la faisabilité et l'organisation de ce comité de quartier commun.

4. Questions diverses :

Thème communication / affichage

- **panneaux d'affichage :**

Une habitante du quartier a demandé s'il était possible de mettre à disposition des panneaux d'affichage pour les habitants pour partager des services, échanger des informations, des événements, notamment pour les personnes qui n'utilisent pas les informations dématérialisées.

=> réponse : il sera possible d'utiliser le panneau du comité de quartier ; Le panneau étant vitré, il faudra laisser un numéro de contact pour les personnes souhaitant utiliser le panneau pour afficher des informations.

Les élues de la mairie présentes, nous précisent que des panneaux sont en commande. Il faut choisir le format et son emplacement. Le comité de quartier devra rédiger une demande préalable d'autorisation pour poser le panneau. Cette demande est obligatoire et payante. Son coût sera imputé sur le budget du Comité de quartier.

Nous choisissons

Type : panneau d'affichage 1 face de 100x95 cm (capacité 12 feuilles A4 (21 x 29,7 cm))

Lieu d'implantation : le préau du Pigeonnier.

Thème cadre de vie

Parc de jeux des enfants.

La parc de jeux situé vers le Centre médical n'est pas ombragé. Cela à pour conséquence :

- un grand inconfort pour les parents qui accompagne leurs enfants.
- des risques d'insolation pour les enfants.
- une température très élevée des jeux et agrès pouvant les rendre inutilisables par temps très chaud.

La mairie peut-elle nous dire si des projets sont en cours sur ce sujet ?

Embellissement des rues.

Jacques Rouillard va faire une demande personnelle pour pouvoir végétaliser sa façade rue de Bessat avec 3 ou 4 bacs comme cela a déjà été fait au 15 de la même rue. Il partagera la réponse qui lui aura été faite.

Questions pour la mairie :

1. Collecte des déchets qui ne peuvent être déposés dans les bornes

Comment aider les personnes qui ne peuvent pas aller déposer à la déchetterie les déchets qui ne peuvent être déposés dans les bornes, soit à cause de leur volume, soit à cause de leur spécificité (DEEE, déchets verts, déchets chimiques, ...)

2. Dératisation.

Comment demander une action complémentaire quand des rats sont observés (morts ou vivants) malgré la campagne de dératisation annuelle ?

Plusieurs membres ont observé des rats durant les 4 dernières semaines : route du Cratère, rue Basse, place de la Barrière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire de séance,

Jacques ROUILLARD

Annexe : Propositions pour améliorer la localisation des adresses dans Volvic Bourg-haut

<p>Rue de la Barrière</p> <p>Entre les numéros 2 et 4 il y a une porte (et un logement) qui n'a pas de numéro d'adresse.</p> <p>Nous proposons de numérotter 4 et 4 bis adresses entre 2 et 6</p>	<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center; line-height: 20px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center; line-height: 20px;">4 bis</div>
<p>Place de la Barrière</p> <p>Par une plaque apposée sur le « 14, place de la Barrière » indiquer que la numérotation de la « Place de la Barrière » se poursuit dans l'impasse qui mène à l'école d'architecture et au musée.</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> Place de la Barrière n° 15 à 22 </div>
<p>Rue Basse</p> <p>Identifier cette rue à son début côté « Place de l'église » par une plaque « Rue Basse ».</p> <p>Cette plaque peut être apposée sur le « 4, place de l'église » (maison de Marie Lesme), mais elle serait plus visible pour les automobilistes si elle est située sur le « 2, rue de la Barrière »</p>	
<p>Rue Basse</p> <p>Identifier cette rue à son début côté « Place de la Barrière » par une plaque « Rue Basse ».</p> <p>Cette plaque apposée sur le « 15, rue Basse » indiquera la limite entre les numérotations de la « Place de la Barrière » et celle de la « Rue Basse ».</p>	
<p>Rue Basse</p> <p>Par une plaque apposée sur le « 23, rue Basse » indiquer que les numéros 13 à 21 de la « Rue Basse » sont dans la ruelle qui relie la « Rue Basse » et la « Place de la Barrière »</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> Rue Basse n° 13 à 21 </div>
<p>Rue Basse</p> <p>Par une plaque apposée sur le « 26, rue Basse » et/ou le « 30, rue Basse », indiquer que les numéros 26 et 28 de la « Rue Basse » sont dans la voie piétonne qui relie la « Rue Basse » et la « Grand Rue »</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> Rue Basse n° 26 et 28 </div>
<p>Rue de la Planche</p> <p>Par une plaque apposée sur le mur dans le virage à gauche en descendant la « Rue de la Planche », indiquer que les numéros 23 et 25 sont dans l'impasse à droite.</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> Rue de la Planche n° 23 et 25 </div>

<p>Rue Saint-Julien</p> <p>Identifier cette rue à son début côté « Rue Basse » par une plaque « Rue Saint-Julien ». Cette plaque peut être apposée sur le « 43, rue Basse »</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Rue Saint-Julien </div>
<p>Rue Saint-Julien</p> <p>Par une plaque apposée sur l'ancienne église Saint-Julien, indiquer que les numéros 8 à 12 de la « Rue Saint-Julien » sont dans la placette à droite</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Rue Saint-Julien n° 8 et 12 </div>
<p>Grand rue</p> <p>A l'entrée de parking implanter une plaque pour indiquer que l'on accède au « 51, Grand rue » depuis le fond du parking.</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Grand rue n° 53 </div>
<p>Rue des Goudoux</p> <p>Déplacer la plaque à l'entrée de la rue, ou en mettre ajouter une à l'entrée de la rue (sur le « 2 place de la Croix du Guet »)</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Rue des Goudoux </div>

Important : En plus de cette amélioration de la signalisation il faut inviter les résidents à étiqueter les boites à lettres et les sonnettes en y indiquant leurs noms et adresse.